



Communiqué de presse de Jeunes Médecins

Mercredi 28 avril 2021

Accident du travail et maladie professionnelle pour les professionnels de santé Prenons soin de ceux qui prennent soin de vous

La crise de la Covid, et sa reconnaissance en Maladie Professionnelle pour les professionnels de santé, a mis en évidence une fragilité de la protection sociale des médecins.

En effet, malgré l'importance de leurs cotisations, les professionnels libéraux (installés ou remplaçants) ne sont pas couverts pour le risque d'accident du travail / maladie professionnelle. Il faut pour cela souscrire une assurance volontaire (AVAT) auprès de la CPAM.

Par méconnaissance de ce dispositif, près de 90 % des médecins libéraux ne sont pas couverts pour ce risque. Seul l'AVAT permet la reconnaissance d'un AT/MP et donc la prise en charge à 100% des soins consécutifs.

Pour ceux qui sont adhérents à l'AVAT, son fonctionnement est archaïque : appel de fond papier de l'URSSAF, paiement par chèque trimestriel, quittance papier...

Dans un souci d'égalité de protection de tous les citoyens et de simplification du système archaïque actuel, Jeunes Médecins demande l'intégration de ce risque dans les cotisations actuelles des médecins.

Contact presse

Emanuel Loeb

Président Jeunes Médecins

president@jeunesmedecins.fr

06 50 93 64 60